



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 août 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 20 août 2025 à 19hs00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, , Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Denis Jeantet (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation 12 août 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

**D2025 – 27: convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux par Grand Lac**

Monsieur le Maire rappelle que :

- la communauté d'agglomération Grand Lac met à disposition des particuliers de la commune, à titre gracieux, un broyeur de végétaux.,
- les usagers emprunteurs ne peuvent en aucun cas le céder ni le sous-louer. Le broyeur est à récupérer auprès des services techniques de la commune, après prise de rendez-vous en mairie, signature d'un contrat à compléter par :
  - Une photocopie d'une pièce d'identité
  - Une photocopie d'un justificatif de domicile
  - Une photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance automobile du véhicule servant à déplacer le broyeur,
  - Une photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile

Afin de pouvoir mettre à disposition des usagers cet équipement, il est nécessaire d'en fixer, entre la commune et Grand Lac, les conditions par convention.

Monsieur le Maire présente donc la convention correspondante.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Grand Lac la convention de mise à disposition du broyeur à végétaux.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY